



Communiqué de presse

51/23

Montreuil, le 30 mai 2023

Des applaudissements à la criminalisation, les infirmier.e.s sont désormais traité.e.s comme des malfaiteurs !

Les témoignages directs de soignant.e.s paniqué.e.s se multiplient : convoqué.e.s à la gendarmerie par lettre recommandée ou directement informé.e.s à leur domicile par les forces de l'ordre, ces professionnel.le.s se voient accusé.e.s **d'exercice illégal de la profession d'infirmière**. Elles/ils sont pourtant diplômé.e.s et travaillent tous les jours auprès des patient.e.s. **Leur seul tort : leur refus d'adhérer et de cotiser à l'Ordre National des Infirmiers (ONI).**

Pour cela, elles/ils sont entendu.e.s au poste et traité.e.s comme des criminel.le.s : prise d'empreintes, photographies d'identités judiciaires de face et de profil, menaces d'ouvertures d'un casier judiciaire, etc. Ces procédures ne semblent pas davantage réjouir les forces de l'ordre qui ont certainement autre chose à faire que de criminaliser des personnes qui seront peut-être amené.e.s à leur sauver la vie un jour...

Victimes de dénonciations anonymes de la part des représentants départementaux de l'ONI, les infirmier.ères honnissent cet Ordre Infirmier qui n'est, ni plus ni moins, qu'un permis de travailler, un impôt supplémentaire.

Profession soutenue par la population auprès de laquelle elle bénéficie d'un capital sympathie indéniable auprès des Français (cf. les applaudissements aux fenêtres pendant la pandémie de COVID-19), force est de constater qu'elle ne fait plus rêver.

Le nombre de postes non pourvus est en augmentation constante, au point que des structures entières sont fermées faute d'effectifs suffisants. Les instituts de formation constatent un taux d'abandon ou d'échec autour de 40 %. En cause : une dégradation considérable des conditions d'exercice, avec une perte de sens du travail accompli, un allongement des carrières (+9 ans d'exercice depuis 2012), un faible taux de rémunération avec une perte de 20 % du pouvoir d'achat en 10 ans.

L'UFMICT CGT demande que cessent toutes tentatives d'intimidations qui pourraient avoir lieu lors d'une convocation policière relative au refus d'adhésion à l'ONI. Un courrier en ce sens sera envoyé au ministère de l'Intérieur.